

DEVENIR AGRICULTRICE BIO LES CLÉS POUR S'INSTALLER



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

1 # SOMMAIRE

Pourquoi ce guide - p 3

Quelques données sur la place des femmes en agriculture - p 5

2 |

Portraits des agricultrices bio témoignant dans ce guide - p 6

3 |

Construire son projet - p 8

4 |

Se former - p 10

5 |

Trouver du foncier - p 12

6 |

Financer son projet - p 14

7 |

Choisir son statut, connaître ses droits - p 16

8 |

Focus : le congé maternité - p 18

9 |

Penser la répartition du travail à la ferme lorsqu'on s'installe à plusieurs - p 20

10 |

Être accompagnée et soutenue, échanger avec ses pairs - p 22

Edition et coordination :
FNAB – 40 rue de Malte
75011 Paris

Directeur de publication : Guillaume Riou

Rédaction : Sophie Rigondaud (FNAB)

Relecture et contributions : Stéphanie Pageot (SN Femmes & Bio, FNAB), Sophie Chignard (FNAB), Elise Scheepers (Bio en Grand Est), Alan Testard (administrateur, FRAB Bretagne), Louise Le Moing (FRAB Bretagne), Karine Lé (GAB IDF), Julie Gall (Bio en Grand Est), Christel Dupérat (administratrice, FRAB Nouvelle-Aquitaine), Lisa Chateaugiron (BLE, GAB Pays basque), Aurélie Quirin (administratrice, Bio en Grand Est), Adèle Vernoux (GAB 85, Vendée), Anne Lebec (AMAP IDF), Jean-Baptiste Cavalier (RENETA), Karim Cheurfa-Molinier (Service de Remplacement), Anne-Laure Bouillet (ARDEAR Occitanie), Thibaud Rochette (Terre de Liens), Marion Thériéz (Initiatives Paysannes), Olivier Guillemot (AFOCG du Rhône)

Mise en page : Bérénice Dorléans

Crédits photo : Bio de PACA, CAB Pays de la Loire, FRAB AURA, FNAB, GAB 39, Guillaume Mirand, Interbio Franche-Comté, Marie-Eve Caunes, Matthieu Chanel

Publié en février 2019

POURQUOI CE GUIDE ?

« En France, les agricultrices bio sont de plus en plus nombreuses et c'est très réjouissant !

Nous sommes environ 10 000, soit presque 1/3 du monde agricole bio. L'Agence bio recense en effet un peu plus de 36 600 producteurs et productrices bio.

En 2018, la FNAB (Fédération nationale de l'Agriculture Biologique) a organisé, en partenariat avec l'Agence Bio, une grande enquête nationale auprès de ces paysannes bio pour mieux les connaître et les reconnaître ; 2 500 ont répondu, signe du grand intérêt qu'elles portent à ce sujet !

Nous avons pu mettre en lumière que ces femmes sont en majorité non issues du monde agricole, plutôt jeunes, diplômées, et souvent seules à la tête de leur exploitation... Très courageuses donc, déterminées, engagées dans leur quotidien de cheffes d'entreprises bio mais aussi dans leur quotidien de mères, conjointes, associées...

Souvent, elles rencontrent des difficultés plus importantes que leurs collègues masculins dans leur parcours professionnel et familial.

Si vous lisez ce guide, c'est que vous avez peut-être un projet d'installation ou que vous êtes déjà en cours d'installation : cet outil est donc pour vous !

Nous espérons qu'il sera un soutien précieux à une période où l'on doit gérer beaucoup de problématiques et où s'esquissent des choix et fonctionnements qui auront des conséquences importantes par la suite.

Nous espérons qu'il vous donnera des clés pour résoudre certaines difficultés et pour faire des choix éclairés, ou tout simplement qu'il vous montrera que vous n'êtes pas seules.

Nous souhaitons qu'il donne envie à d'autres femmes de nous rejoindre !

Partout en France, des paysannes et paysans bio sont prêt-e-s à vous épauler pour que votre transition vers ce métier engageant, parfois difficile mais ô combien passionnant de paysannes bio soit pleinement réussi et source de fierté et de sens ! Les témoignages dans ce guide en sont des exemples concrets.

Bonne lecture et surtout, surtout, n'hésitez pas à contacter notre réseau de productrices et producteurs bio de votre département ou région.

Nous sommes là pour vous aider !

Enfin, merci à la Fondation RAJA pour leur soutien financier pour cette première action concrète à destination spécifique des femmes en bio. Mais nous ne nous arrêterons pas là, soyez en certain-e-s ! »

Stéphanie PAGEOT, éleveuse bio en Loire-Atlantique,
secrétaire nationale « Femmes et bio » à la FNAB



QUE TROUVE-T-ON DANS CE GUIDE ?

- DES TÉMOIGNAGES DE PRODUCTRICES RÉCEMMENT INSTALLÉES EN BIO
- DES CONSEILS PRATIQUES POUR BIEN CONSTRUIRE SON PROJET
- DES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

LA FNAB ET SON RÉSEAU

Seule organisation représentative des agriculteurs et agricultrices bio de France, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) défend une alternative agricole et alimentaire respectueuse des femmes, des hommes et de l'environnement. Celle-ci s'inscrit dans le projet d'une « société plus juste, plus harmonieuse et plus solidaire » et de « l'égalité entre les personnes », comme l'a affirmé la Charte des valeurs FNAB, adoptée en 2016.

La FNAB fédère les Groupements Régionaux (GRAB) et Départementaux (GAB) d'Agriculture Biologique sur l'ensemble du territoire et compte plus de 10 000 productrices et producteurs adhérent-e-s. Nos groupements locaux accompagnent les productrices et producteurs installé-e-s mais aussi les porteuses et porteurs de projet à l'installation.





QUELQUES DONNÉES SUR LA PLACE DES FEMMES EN AGRICULTURE

LES FEMMES REPRÉSENTENT PLUS D'UN QUART DES CHEF-FES D'ENTREPRISE AGRICOLE ET CO-EXPLOITANT-E-S, ETC.

De 1970 à 2010, la part des femmes « actifs agricoles permanents » est passée de 8 % à 27 %¹. Elles représentent aujourd'hui chaque année environ 1/3 des nouveaux-elles installé-e-s.

LES FEMMES SONT PLUS ENGAGÉES DANS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Parmi les moins de 40 ans, la proportion d'exploitations « féminines » certifiées bio (6,9 %) est plus élevée que celle d'exploitations « masculines » (5,3 %)².

LES FEMMES SONT DES « FORCES MOTRICES » DANS LE DÉVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS

Elles développent plus souvent la vente en circuit court (20 % contre 16 % des exploitations masculines), la diversification (16 % contre 14 %), des activités de loisirs à la ferme (5 % contre 1 %)³.

¹ | Source : Recensement agricole.

² | Source : Centre d'études et de prospective, *Les femmes dans le monde agricole*, mars 2012.

³ | Source : Le Monde, 25-26 février 2018 citant des données du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



CONSULTEZ LE RAPPORT SUR LA PLACE DES FEMMES EN AB

WWW.FNAB.ORG

Actualités ► Événements

► « Quelle est la place des femmes dans l'agriculture biologique ? »

2

PORTRAITS DES AGRICULTRICES BIO TÉMOIGNANT DANS CE GUIDE

Ce guide a été construit à la suite d'un travail d'étude documentaire, grâce à des échanges avec différentes structures intervenant de près ou de loin dans le parcours d'installation et au recueil du témoignage de 7 productrices du réseau FNAB, qui se sont portées volontaires pour partager leur parcours d'installation.

Merci à toutes et tous !

MAYA, 31 ANS

Occitanie, Lot

Installation : 2016

Production : viticulture

Surface : 11 hectares

Forme juridique : entreprise individuelle

Statut : conjointe collaboratrice

Commercialisation : vente aux professionnels (cavistes, restauration...) et aux particuliers

C'est d'abord son compagnon qui s'est installé, mais Maya, actuellement collaboratrice, souhaite obtenir rapidement le statut de cheffe d'exploitation.

« C'est important pour moi de partager cette expérience. Il y a tellement de gens qui nous ont conseillé-e-s et aidé-e-s depuis le début. Ça fait partie du métier de diffuser et dire que c'est possible. »



LAURENCE, 36 ANS

Nouvelle-Aquitaine, Vienne

Installation : 2015

Production : ovin viande et poules pondeuses

Surface : 60 hectares

Forme juridique : entreprise individuelle

Statut : cheffe d'exploitation

Commercialisation : magasin et AMAP pour les oeufs ; magasin, AMAP et coopérative pour l'agneau

Laurence s'est installée seule au départ. Son conjoint doit la rejoindre en 2020 en développant un autre atelier : le maraîchage.

« J'espère que mon témoignage donnera à d'autres l'envie de se lancer ! »



LUCIE, 30 ANS

PACA, Bouches-du-Rhône

Installation : 2015

Production : PPAM (cosmétiques), safran et un peu d'arboriculture

Surface : 1,6 hectare

Forme juridique : entreprise individuelle

Statut : cheffe d'exploitation

Commercialisation : magasins bio, boutiques spécialisées (en ligne et physiques), AMAP, site Internet

L'année dernière, le projet de Lucie a pris un nouveau départ avec l'acquisition d'un terrain plus grand. Elle a demandé le statut de cheffe d'exploitation le 1er janvier 2019 ; auparavant, elle était cotisante de solidarité.

« Je me sens profondément à ma place aujourd'hui. J'espère que ce guide pourra amener des femmes à se projeter dans le métier, leur montrer que c'est accessible. »



MARIE-ÈVE, 35 ANS

Auvergne - Rhône-Alpes,
Drôme



Installation : 2015

Production : bovin viande, accueil à la ferme

Surface : un peu moins de 200 hectares

Forme juridique : EARL

Statut : associée exploitante

Commercialisation : vente directe, coopérative bovine et restauration collective

L'installation de Marie-Eve a permis la pérennisation de la ferme dans laquelle elle a grandi.

« Ma participation au guide, c'était important pour donner de l'espoir à des porteuses de projet. On n'est pas moins armée pour s'installer quand on est une femme ! »

SOPHIE, 29 ANS

Hauts-de-France, Aisne



Installation : en cours d'installation

Production : bovin lait, maraîchage avec agroforesterie

Surface : 175 hectares

Forme juridique : EARL

Statut : salariée (pour l'instant)

Commercialisation : coopérative pour le lait ; restauration collective, restaurants, AMAP, marchés et vente à la ferme pour le maraîchage

L'installation de Sophie dans la ferme de ses parents est prévue d'ici un an. Depuis qu'elle y travaille en tant que salariée, un des objectifs est de ne pas cantonner les femmes à leur rôle « traditionnel ».

« Dans la façon dont je considère mon métier d'agricultrice, il y a aussi une partie sociale et une partie politique. C'est important qu'il y ait des femmes dans les fermes dont le rôle est clair et reconnu. »

PAULINE, 31 ANS

Grand Est, Marne



Installation : 2014

Production : maraîchage (bio), grandes cultures (conventionnel)

Surface : 195 hectares

Forme juridique : EARL

Statut : associée exploitante

Commercialisation : vente à la ferme et magasins spécialisés pour le maraîchage ; coopérative pour les céréales

Installée dans la ferme familiale, Pauline gère seule l'atelier maraîchage en agriculture biologique et laisse les grandes cultures, en conventionnel, à son père.

« Je ne sais pas si beaucoup de gens font l'effort de parler de leur métier, de leur expérience... Et clairement on n'entend pas suffisamment souvent les femmes ! »

MARION, 31 ANS

Nouvelle-Aquitaine,
Deux-Sèvres



Installation : 2011

Production : grandes cultures avec transformation (boulangerie), élevage caprin avec transformation

Surface : 31 hectares

Forme juridique : GAEC

Statut : cheffe d'exploitation

Commercialisation : vente à la ferme et sur les marchés, magasins bio, épiceries locales, magasins de producteurs, restauration collective, drive paysans

Marion gère son activité de paysanne-boulangère seule au sein d'un GAEC à 3 associé-e-s dont son conjoint. Leur installation a été très progressive : deux d'entre eux ont été cotisants solidaires les 2 premières années.

« Quand on m'a demandé de témoigner, j'ai d'abord pensé à mes congés maternité et mon congé parental. Je voulais partager le fait que c'était possible d'en bénéficier en tant qu'agricultrice ! ».

3

CONSTRUIRE SON PROJET

PRENDRE SON TEMPS POUR MÛRIR SON PROJET

Qu'elles soient issues ou non du monde agricole, les productrices bio ayant témoigné dans ce guide ne se sont pas lancées dans l'installation tout de suite après leurs études. Certaines ont eu, parfois très tôt, l'envie de s'installer mais préféraient vivre autre chose avant. Pour d'autres, l'idée de s'installer est apparue au fur et à mesure de leurs parcours professionnel et personnel.

« Être productrice, c'était ce que je voulais faire à terme mais je ne voulais pas le faire tout de suite après mon bac pro agricole... » Marie-Ève

« Mon père, qui n'était pas issu du monde agricole, s'est installé à 30 ans pour reprendre la ferme de ses beaux-pa-

rents. Depuis toute petite, j'étais dans les champs ; j'aimais ça ! J'ai toujours voulu être agricultrice mais j'ai fait d'autres choses avant. » Pauline

« J'ai fait une formation d'ingénieure agronome puis j'ai travaillé dans un syndicat agricole, aux côtés d'agriculteurs et d'agricultrices passionné-e-s par leur métier... L'envie de m'installer est venue progressivement. » Laurence

Quand l'idée commence à germer, il est important de prendre son temps. **La définition de votre projet d'installation doit se faire progressivement** ; il évoluera au fil de vos rencontres, de vos expériences et de vos formations.

S'INSTALLER POUR PRODUIRE QUOI ?

Aujourd'hui, de nombreux projets d'installation, notamment portés par des personnes non issues du monde agricole, s'orientent vers les productions végétales et, plus particulièrement, le maraîchage. La production choisie est déterminante pour les conditions de travail. Toutefois, pour les productrices interrogées, le choix est d'abord motivé par leur goût, qui se forge souvent avec l'expérience.

« Je me suis toujours dit que je pouvais peut-être faire quelque chose avec les plantes. J'ai hérité du goût pour la botanique de mon père qui travaillait dans le secteur. J'ai fait une école de biologie industrielle avec une spécialisation en cosmétiques, ça a été une révélation surtout pour l'approche « santé » qu'il peut y avoir derrière. » Lucie

« Depuis toute petite, je suis très liée aux animaux ; les vaches c'est vraiment mon truc. » Marie-Ève

« Moi, quand je vends mes légumes, je parle de recettes ! C'est important d'aimer ce qu'on vend ! » Pauline

« J'avais envie de travailler avec des animaux. C'était important aussi parce que, dans la région, les cultures prennent le pas sur l'élevage. Et puis, les animaux, c'est un bon vecteur pour faire de la vente directe, de l'accueil à la ferme... » Laurence

Si la production et le lieu d'installation sont des choix concrets décisifs, **il faut aussi bien interroger vos motivations et vos objectifs.**

« J'ai toujours travaillé dans le vin. Il y a quelques années, j'ai accompagné, avec mon compagnon, quelqu'un qui voulait monter un domaine. Ça m'a vraiment plu de monter tout de A à Z et d'être en capacité de faire les choix de stratégie et d'organisation. » Maya

« Au début, quand j'étais plus jeune, je me disais que je ne reviendrais jamais à la ferme. J'ai fait des études littéraires, je me dirigeais vers la recherche... Au fil du temps, mes aspirations ont changé, je me suis dit que j'avais des choses à défendre sur mon territoire, pour que ça aille dans le bon sens. J'avais vraiment envie d'actions concrètes. » Sophie

Les changements induits par l'installation méritent aussi de **se poser des questions sur son futur mode de vie** : quel temps de travail envisagez-vous ? quelles seront les conséquences si vous habitez sur votre lieu de travail ? quelle place voulez-vous garder pour vos autres activités (loisirs, engagements associatifs, etc.) ? quel mode de garde est envisageable pour vos enfants ? quel sera votre rôle dans la vie domestique et la prise en charge des tâches ménagères ?...

« Mes ami-e-s étaient emballé-e-s : la reconversion, le retour à la campagne... En revanche, ma famille voyait plutôt les aspects négatifs : les contraintes, la rémunération... » Laurence

Si cette réflexion concerne aussi les porteurs de projet hommes, être une femme peut avoir un impact particulier sur les réponses apportées.

S'INSTALLER EN BIO : UNE ÉVIDENCE

L'agriculture biologique s'est imposée naturellement à toutes les productrices interrogées. Héritage familial, sensibilité particulière aux conséquences de l'agriculture sur l'environnement, notion de qualité des produits vendus, intérêt technique, opportunité commerciale..., les raisons de cette orientation vers l'AB sont nombreuses et s'hybrident souvent.

« Pour moi, c'était évident que ça devait être en bio et en vente directe. » Laurence

« J'avais un lien très fort avec l'environnement de par mon origine très rurale. Après ma formation, les stages, mes premières expériences professionnelles, c'était naturel d'aller vers la bio. D'un point de vue commercialisation, c'était aussi bien d'avoir un produit certifié. » Lucie

« La question du bio ne s'est pas posée : mes parents étaient en bio depuis 30 ans. » Marie-Ève

« J'ai toujours travaillé avec les bio. Pour moi, c'est le futur. » Maya

« Certes, mon père était en conventionnel mais je ne voulais pas me retrouver à utiliser des pulvérisateurs. C'est tellement plus sain de le faire en bio, je ne voulais pas mettre des produits sur des légumes pour aller les vendre à des gens ensuite. » Pauline

« L'AB, c'était une condition sine qua non de mon installation. Il se trouve qu'avant mon projet d'installation, mon père avait tout converti. Si ça n'avait pas été le cas, je ne serais sûrement pas revenue sur la ferme. Avec la conversion, j'avais envie de soutenir la démarche et même de participer. La vente directe permettait de sortir de la ferme, de rencontrer des gens, et de prouver que l'AB ça fonctionnait. C'est aussi plus valorisant pour le producteur. » Sophie

« La bio, c'était devenu une évidence alors que ce n'était pas du tout quelque chose qui venait de mon éducation. En travaillant au Parc naturel régional, j'étais confrontée aux conséquences des systèmes conventionnels sur l'environnement. » Marion

De nombreux autres témoignages et informations techniques et économiques sur l'agriculture biologique sont disponibles sur le site www.produire-bio.fr.



4 SE FORMER

La formation, qu'elle soit théorique ou pratique, est une étape importante dans le parcours qui mène à l'installation. Qu'il s'agisse d'une formation diplômante ou de formations professionnelles, la plupart des productrices interrogées s'accordent pour dire qu'elles permettent de sécuriser le projet.

LES FORMATIONS DIPLÔMANTES, INDISPENSABLES POUR AVOIR ACCÈS AUX AIDES À L'INSTALLATION

C'est grâce aux **formations diplômantes**, longues, de l'enseignement agricole (Bac pro, BTS, BPREA...⁴) que les porteur-se-s de projet bénéficient de la Capacité Professionnelle Agricole (CPA), condition pour avoir accès aux aides à l'installation⁵. Les femmes représentent aujourd'hui 37 % des effectifs dans les filières de production de l'enseignement agricole⁶.

Pourtant, encore près de la moitié des exploitantes de moins de 40 ans, qu'elles soient en bio ou non, ne sont pas passées par l'enseignement agricole⁷. Les diplômes en agriculture biologique se développent dans l'offre de formation. Suivre une formation spécifiquement biologique est un vrai plus : les connaissances et compétences techniques acquises seront directement mobilisables sur votre projet...

« J'ai fait un BPREA spécialisé en plantes médicinales dans un CFPPA. Je voulais avoir la capacité agricole, il fallait aussi que je me professionnalise car je ne connaissais rien à l'agriculture. Et puis, j'ai pu travailler tout le long de la formation sur mon projet d'installation. » Lucie

« J'ai vite eu envie de passer un BPREA, pour me former sur la technique. Je l'ai fait à distance parce que je continuais à travailler à mi-temps. Ça m'a permis de faire une formation à la carte avec des modules, notamment en bio. Et puis, je ne me voyais pas forcément retourner 9 mois dans un format trop scolaire. » Marion

Contacts utiles

Educagri, Formabio, MFR, CNEAP, UNREP

DES FORMATIONS COURTES ET DES GROUPES D'ÉCHANGES POUR SE PROFESSIONNALISER

Un grand nombre d'organismes professionnels, parmi lesquels le réseau FNAB, proposent également des **formations courtes et des échanges de pratiques** entre producteurs et productrices installé-e-s, souvent ouverts aux porteur-se-s de projet. Certains proposent parfois des formations spécifiquement destinées aux femmes : sur le travail du métal (L'Atelier Paysan), la conduite de tracteurs, etc. N'hésitez pas à vous rapprocher du Groupement d'Agriculture Biologique le plus proche de chez vous : il pourra vous orienter !

« Je suis agronome de formation mais il fallait quand même que je me forme ! J'ai rencontré des éleveurs, j'ai fait des stages aussi, je me suis formée avec le GAB, le Civam, la Chambre d'agriculture... » Laurence

« On savait surtout la théorie. Ce sont les vignerons autour de nous qui nous ont appris à nous occuper de nos vignes. » Maya

S'ils permettent, en premier lieu, l'apprentissage de connaissances techniques et/ou économiques, les temps de formation sont également utiles pour **construire votre futur réseau professionnel**.

Les financements possibles (VIVEA, Conseil régional, Pôle Emploi, Compte Personnel de Formation, etc.) dépendent de votre statut (salariée en reconversion, demandeuse d'emploi, etc.) mais aussi de la formation demandée (diplômante ou non notamment). Renseignez-vous directement auprès de l'organisme de formation.

Contacts utiles

GAB, ADEAR, CIVAM

Documents utiles

Tous les catalogues de formation dispensées par le réseau FNAB sont disponibles sur le site

www.produire-bio.fr

► Se former

⁴ | BTS : Brevet de Technicien Supérieur. BPREA : Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole.

⁵ | P 14 de ce guide : Financer son projet

⁶ | Contre moins de 10 %, il y a 40 ans !

⁷ | Ce n'est le cas que de 20 % des hommes (source : Centre d'études et de prospective, *Les femmes dans le monde agricole*, mars 2012).

CONTINUER À SE FORMER UNE FOIS INSTALLÉE

Une étude réalisée par VIVEA (le fonds d'assurance formation destiné à tous les producteurs et productrices) montre que, si les femmes représentent près de 30 % des contributeurs, elles accèdent peu à la formation professionnelle continue. En 2012, le taux d'accès des femmes à la formation était de 12,5 % contre 19,7 % pour les hommes.

Ce moindre recours à la formation est souvent lié à la présence d'enfants en bas âge et plus généralement à

l'implication des femmes dans les tâches domestiques qui les rendent moins disponibles⁸. Continuer à se former régulièrement est pourtant primordial tant pour l'acquisition de nouvelles compétences que pour l'accès à un moment d'échanges privilégiés avec ses pairs, à l'extérieur de la ferme. Pensez à vous prévoir du temps pour la formation dans votre organisation de travail future !

SE TESTER PAR DIFFÉRENTS MOYENS POUR EXPÉRIMENTER EN CONDITIONS RÉELLES

Stages, salariat, test d'activité peuvent également participer à la formation à toutes les étapes du projet d'installation. Les stages permettent de tester en conditions réelles le futur métier et, éventuellement, de changer d'avis !

« J'ai fait deux mois en tant que stagiaire sur des exploitations en élevage. Je me suis rendue compte que j'avais une image naïve de l'élevage ; en fait, ça ne me convenait pas. J'aimais les animaux mais je n'avais pas envie de gérer ça. Finalement, j'ai rencontré un paysan-boulangier et j'ai adoré : les semences paysannes, la diversité des blés, la fabrication du pain... » Marion

Le salariat permet d'aller un peu plus loin.

« Avant l'installation, j'ai été embauché dans un lycée agricole qui se lançait dans le légume bio. J'ai participé à la mise en place de l'atelier maraîchage bio de l'établissement (serres, irrigation...). J'assurais la production et la vente. Le fait de m'être installée sur la structure du lycée m'a énormément formée. » Pauline

L'espace-test agricole permet, lui, de développer son activité en grandeur réelle sur un temps limité, dans un cadre qui permet de limiter la prise de risque.

Contacts utiles

APECITA, ANEFA, Pôle Emploi, RENETA (Réseau National des Espaces-Test Agricoles)



L'AVIS DU RÉSEAU NATIONAL DES ESPACES-TEST AGRICOLES (RENETA)



« L'objectif d'un test d'activité agricole est de permettre à des porteurs ou porteuses de projet de vérifier différentes dimensions de leur projet d'installation (viabilité, vivabilité, faisabilité...) en le confrontant à la réalité, afin de décider de sa poursuite, de son ajustement ou de son abandon. Il permet également à ces personnes de se créer un réseau professionnel et de « faire leurs preuves », ce qui est particulièrement important quand on n'est pas issu-e du milieu agricole. »

⁸ | Cf. Centre d'études et de prospective, *Les femmes dans le monde agricole*, n°38, mars 2012.

5

TROUVER DU FONCIER

L'accès au foncier est déterminant dans le parcours d'installation mais, avant de vous lancer dans les recherches, il faut être au clair sur ce que vous cherchez et prendre en considération certains éléments : surface, précédent cultural (friche, prairies, certification bio ou non), environnement (haies, cours d'eau, relief...), qualité du sol, bâtiments (agricoles, habitation), accès à l'eau, proximité des débouchés commerciaux...

Le marché du foncier est souvent opaque et il serait aussi plus accessible aux hommes⁹. L'accès à la terre constitue souvent une étape complexe, surtout si vous vous installez hors cadre familial¹⁰, car beaucoup de transactions ont lieu entre paysan-ne-s déjà installé-e-s ou au sein d'une même famille.

« J'ai globalement évité les problématiques avec la reprise de la ferme familiale. » Marie-Ève

« Pour démarrer, quelqu'un de mon réseau m'a proposé une parcelle de 4000 m² disponible tout de suite et avec une terre correcte et irrigable. La difficulté aujourd'hui pour s'installer, c'est le foncier. Du coup, j'ai accepté la proposition. » Lucie

Il faut être très proactive et souvent explorer plusieurs pistes en parallèle pour accéder à la terre. Achat ou fermage (location), plusieurs solutions sont envisageables. Les productrices interrogées témoignent des modalités possibles d'accès au foncier.

PENSEZ À LA TRANSMISSION !

Dans les 10 prochaines années, 40 % des producteurs et productrices seront en âge de partir à la retraite et pourront donc céder des parcelles ou leur ferme : il va donc y avoir de multiples opportunités. De nombreuses fermes à reprendre sont recensées dans les petites annonces de Terre de Liens, une plateforme dédiée aux projets développant ou souhaitant développer l'AB. Le Répertoire Départ Installation (RDI) présente aussi certaines opportunités dans toute la France. Les fermes et projets bio y sont mentionnés de façon explicite.

« En cherchant sur le RDI, je suis tombée sur une ferme qui était à reprendre. Il y avait beaucoup de travaux à prévoir et les terres n'étaient pas excellentes d'un point de vue agronomique mais il y avait du potentiel. Ça faisait deux ans que la ferme était disponible ; la SAFER et la commune avaient la volonté de préserver l'outil de production et de permettre une installation. » Laurence



⁹ | Cf. Centre d'études et de prospective, *Les femmes dans le monde agricole*, n°38, mars 2012.

¹⁰ | C'est-à-dire que vous ne bénéficiez pas d'un accès privilégié à des terres familiales.

Une des clés du succès est de vous faire connaître et de parler de votre projet le plus largement possible : aux collectivités locales, aux différents réseaux agricoles – GAB, CIVAM, ADEAR, syndicats agricoles... – notamment lors de « cafés installation » organisés par certaines organisations et en allant à la rencontre d'agriculteur-riche-s installé-e-s, etc.

Terre de Liens est un acteur de référence sur la question foncière : n'hésitez pas à les solliciter pour travailler votre stratégie de recherche foncière. La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) participe aussi à l'installation en agriculture biologique : elle vend les terres certifiées en priorité aux candidat-e-s poursuivant ce mode de production. Le porte-à-porte peut aussi fonctionner, ainsi que la veille sur les appels à candidatures des collectivités locales. En effet, certaines cherchent à installer des agricultrices et des agriculteurs bio sur des terres qu'elles possèdent.

« On cherchait des vignes à vendre. On savait qu'il y avait des opportunités car, dans le coin, la transmission était un vrai sujet. Après être allé voir la SAFER, les interpros..., on est allé frapper aux portes des producteurs et ça s'est fait par du bouche à oreille. Le cédant n'était pas en bio mais aujourd'hui il est content qu'on ait repris en bio. » Maya

« On n'a pas repris des surfaces familiales, on a dû chercher des terres de notre côté. On s'est rapprochés du Conservatoire d'Espaces Naturels qui proposait des terres en gestion agri-environnementale et on a été sélectionnés parce que notre projet était cohérent avec leur cahier des charges. Après, on a mis 2 ans pour obtenir d'autres terres sur lesquelles bâtir notre siège d'exploitation pour y construire la chèvrerie, la fromagerie et le fournil. Le comité SAFER nous a attribué ces 6 hectares, décisifs pour notre installation, grâce au soutien d'élus locaux et régionaux auprès de qui nous avons présenté notre projet durant les deux ans de recherche. » Marion



L'AVIS DE TERRE DE LIENS



« L'accès aux facteurs de production et notamment au foncier est toujours un des freins principaux à l'installation, une réalité d'autant plus vraie pour les femmes malgré une législation garantissant l'égalité en droit quel que soit le sexe. Pour les candidates au métier d'agricultrice, la défiance des organismes prêteurs et des bailleurs de terres potentiels s'ajoute souvent au manque de ressources propres et d'appuis solides.

Avec plus de 1 000 porteurs et porteuses de projet accueilli-e-s sur le volet foncier chaque année, Terre de Liens a développé une expertise sur les moyens de lever les problématiques foncières dans les projets d'installation. »

Contacts utiles

RDI, SAFER, Terre de liens

Documents utiles

Terre de Liens, Trouver une terre pour mon projet agricole - Guide pratique et méthodologique, 2018

6

FINANCER SON PROJET

Avant de chercher des financements, les investissements et le modèle économique de votre future ferme doivent être bien calibrés. Des solutions existent pour réduire ces coûts initiaux : choisir le fermage plutôt que l'achat du foncier, préférer une installation à plusieurs, s'associer à une ferme existante, partager du matériel via une CUMA, etc.

LES AIDES

LA DOTATION JEUNE AGRICULTEUR (DJA) ET LE PARCOURS OFFICIEL DE PRÉPARATION À L'INSTALLATION

L'accès à la DJA, principale aide publique à l'installation, est conditionné à différents critères dont :

- ▶ l'obtention de la Capacité Professionnelle Agricole par le candidat ou la candidate à l'installation,
- ▶ la réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisé PPP (outil pour se professionnaliser via des formations et des stages obligatoires), l'élaboration d'un Plan d'Entreprise (que vous passiez ou non par le parcours officiel, une étude de faisabilité équivalente au Plan d'Entreprise, s'assurant de la viabilité du projet est toujours la bienvenue pour faciliter l'accès au foncier ou à des prêts bancaires).

« La DJA, je n'y aurai pas droit. Je n'ai pas fait les études pour à la base et je ne voulais pas repartir sur un diplôme. » Sophie

« Pour les aides à l'installation, j'avais le diplôme, j'avais l'âge... et puis c'était quand même un sacré coup de pouce. » Laurence

En plus de la DJA, de nombreux dispositifs, pas forcément spécifiquement agricoles, permettent de faciliter l'installation :

- ▶ les aides aux investissements liés au mode de production biologique mais aussi aux projets de transformation à la ferme ou de vente directe, à l'amélioration des performances économiques, environnementales, sanitaires et sociales de la ferme (souvent propres à chaque Région) ;

- ▶ les aides à la conversion bio si vous vous installez sur des terres conventionnelles et passez en bio ou les aides au maintien en bio, ouvertes seulement dans certaines régions si vous vous installez sur des terres bio ;

- ▶ les aides au crédit (NACRE, garanties et prêts d'honneur proposés par France Active, Initiative France...).

Les montants des aides publiques évoluent régulièrement et les aides disponibles ne sont pas forcément les mêmes selon les Régions.

Certains dispositifs sont spécifiquement dédiés aux femmes :

LA GARANTIE ÉGALITÉ FEMMES

Ce dispositif permet à toute femme, sans condition de ressources ni de diplôme, d'accéder au crédit bancaire pour créer, reprendre ou développer une entreprise¹¹, sans mettre en garantie ses biens propres. S'il n'est pas spécifiquement conçu pour les entreprises agricoles, il peut être mobilisé dans ce contexte.

Cette garantie, réservée aux femmes, est attribuée quelles que soient la forme juridique de l'entreprise et l'activité, sous réserve que la responsabilité de l'entreprise soit assumée en titre et en fait par une femme. Le montant des prêts garantis est de 5 000 € minimum et ils sont attribués pour une durée de deux à sept ans. La Garantie Égalité Femmes couvre au maximum 80 % du prêt dans la limite de 50 000 €. Le financement peut être destiné à des investissements ou à des besoins de fonds de roulement.

L'INITIATIVE DE L'ARDEAR OCCITANIE EN PARTENARIAT AVEC MIDI-PYRÉNÉES ACTIVES ET BLUE BEES : « L'AGRICULTURE AU FÉMININ ».



Le 8 mars 2017, l'ARDEAR Occitanie, le financeur solidaire Midi-Pyrénées Actives et la plateforme de financement participatif Blue Bees se sont unis pour soutenir des projets de femmes en agriculture en lançant l'appel à candidatures « L'agriculture au féminin ». Qu'elles soient en cours d'installation ou déjà installées et en développement, les porteuses de projets et les paysannes lauréates bénéficiaient : d'une garantie bancaire FGIF et d'une intermédiation bancaire pour faciliter l'accès à un prêt via Midi-Pyrénées Actives, d'un apport de fonds propre via une campagne de financement participatif assurée par Blue Bees et de l'accompagnement et du conseil à la structuration et au développement du projet par l'ADEAR départementale située sur le territoire du projet agricole. Avec également l'accès aux formations, la mise en contact avec un-e paysan-ne tuteur-riche et la visite d'une ferme locale dans la production concernée. Les administrateur-riche-s paysan-ne-s ont été mobilisé-e-s pour évaluer la qualité technique des projets agricoles. Finalement, 3 projets agricoles de femme établis dans le Lot, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne ont été retenus : Cindy Rives pour son projet d'élevage de porcs gascons en plein air et bio, Ester Laurens pour son projet de brebis Lacaune laitières bio avec transformation et vente directe, Lola Kirchner pour son projet d'installation en PPAM pérennes.

LES PRÊTS : CONVAINCRE LES BANQUES DE LA VIABILITÉ DE SON PROJET

L'accès aux prêts bancaires est identifié comme un obstacle lors de l'installation des femmes¹², souvent parce qu'elles bénéficient de ressources moindres. Parmi les témoignages recueillis, c'est plus souvent le caractère « atypique » des projets ou l'âge des productrices qui nécessite de déployer des efforts de conviction auprès de la banque qui émet des réserves sur la viabilité et la pérennité de l'installation.

« Pour les financements, ça a été terriblement compliqué. La banque trouvait le projet aberrant : ils parlaient d'installation en porcs industriels ou en vaches laitières... »

Ce n'était pas les bonnes personnes, elles ne savaient pas ce que c'était une installation viticole. Il a fallu que je vienne avec mes parents pour débloquer la situation... » Maya

« La banque mettait en doute la crédibilité du projet, son modèle économique. En plus, c'était mon premier achat. J'ai eu du mal à être prise au sérieux. Heureusement qu'un ami agriculteur, qui a sa fille du même âge que moi qui reprend sa ferme, était administrateur de la banque et m'a recommandée. » Lucie

REPRENDRE OU S'ASSOCIER POUR UN ACCÈS FACILITÉ AUX FINANCEMENTS

Reprise et association semblent, de toute évidence, moins bloquantes, *a fortiori* dans un contexte familial.

« Avec la banque, le fait que je sois une femme n'a pas été un problème (ça a peut-être même été un atout) ; c'est plutôt le fait que l'emprunt était conséquent qui a eu du mal à passer mais mon banquier avait confiance en moi. Je rachetais des parts sociales d'une société avec quelques investissements en plus. C'était une reprise sans changement drastique. » Marie-Ève

« Comme je m'installais avec mon père, les banques ont suivi plus facilement. » Pauline

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

En plus des emprunts bancaires, les campagnes de financements participatifs (collecte de fonds réalisé via une plateforme internet) et les dons et prêts en ligne se développent dans le secteur agricole (Blue Bees, MiiMOSA...). Elles sont l'occasion de se faire connaître et de communiquer sur son projet mais cela demande du temps et nécessite des compétences. Il ne s'agit pas de financer ainsi la totalité du projet mais une partie, en complément d'un emprunt bancaire.

« Au moment de l'installation, nous avons lancé une campagne de financement participatif pour le financement du troupeau de chèvres, soit 5000 euros pour 40 chevrettes poitevines. Tout le troupeau a ainsi été financé de manière participative, ce qui nous a donné un sacré coup de pouce, nous a fait connaître localement et a créé une belle dynamique avec les donateurs-trices devenus parrain / marraine des chèvres en leur attribuant un nom. » Marion



¹² | Cf. Centre d'études et de prospective, *Les femmes dans le monde agricole*, n°38, mars 2012.

7

CHOISIR SON STATUT, CONNAÎTRE SES DROITS

Les conjointes travaillant régulièrement dans l'exploitation de leur époux ont l'obligation de choisir un statut depuis 2006. Pourtant, environ 5 000 personnes travaillant dans des fermes ne sont pas déclarées : il s'agit en majorité de femmes de plus de 50 ans¹³. On compte aussi de nombreuses femmes « conjointes collaboratrices » (environ 26 000) même si le nombre de femmes choisissant ce statut décroît. Créé en 1999, ce statut fait notamment de la conjointe une ayant-droit du chef d'exploitation. Il faut le savoir, en agriculture, certains statuts (conjointe collaboratrice, cotisante de solidarité...) sont moins protecteurs que d'autres.

« Aujourd'hui, je suis conjointe collaboratrice. Je cotise beaucoup et pourtant la protection sociale n'est pas satisfaisante. Après, j'étais lucide sur les droits auxquels j'allais avoir droit ; je m'étais bien renseignée. Le choix a été fait en connaissance de cause mais c'est temporaire : à terme, je serai aussi cheffe d'exploitation. » Maya

MIEUX COMPRENDRE LA QUESTION DES STATUTS

Le statut social dont la productrice bénéficie une fois installée est directement lié à la forme juridique de la ferme créée ou reprise. Les formes juridiques les plus courantes pour les fermes sont :

- ▶ L'entreprise individuelle ;
- ▶ Les formes sociétaires suivantes :
 - Le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)
 - L'EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée)
 - La SCEA (société civile d'exploitation agricole)

D'autres formes existent (SA, SARL, SCOP...). Depuis l'autorisation du GAEC entre époux en 2010 qui permet l'accès individualisé aux droits, il monte en puissance : en 2016, 57% des nouveaux-elles installé-e-s ont choisi cette forme juridique.

En lien avec la forme juridique, il faudra choisir un statut social. C'est de lui que dépendra la protection sociale des personnes travaillant sur la ferme. Pour les travailleur-euse-s non-salarié-e-s, deux grandes options sont possibles :

- ▶ « Chef-fe d'exploitation » (en propre ou en tant que co-exploitant-e ou associé-e d'une société) : bénéficier de ce statut suppose de remplir certaines conditions¹⁴. Ce statut est celui qui offre le plus de droits et d'avantages professionnels et sociaux. Aujourd'hui, 111 000 femmes ont ce statut ; la majorité est en GAEC.
- ▶ « Collaborateur-riche d'exploitation » ou « conjoint-e collaborateur-riche » (réservé au conjoint-e, pacsé-e ou concubin-ne du chef d'exploitation).

Deux autres statuts, plus marginaux et rudimentaires au niveau des droits qu'ils procurent, existent : le statut d'aide familiale et celui de cotisante solidaire. Plusieurs des productrices interrogées ont été quelques temps

cotisantes de solidarité, notamment parce que les conditions pour être cheffe d'exploitation n'étaient pas encore réunies. Si les cotisations sont réduites, ce statut ne permet pas de bénéficier d'une protection sociale satisfaisante liée à l'activité agricole (pas de couverture maladie, pas de retraite, pas de prestations familiales). Il est prévu pour être temporaire.

« Quand j'ai créé mon entreprise agricole en 2015, c'était déjà beaucoup de stress, d'enjeux et de challenge pour moi. Je voulais progresser à mon rythme et en toute liberté. J'ai préféré démarrer avec le statut de cotisante solidaire, travailler comme salariée en parallèle, parfois à temps plein, parfois à temps partiel, et parfois en tant que demandeuse d'emploi pour avoir une couverture sociale et un revenu. Maintenant que je me suis essayée à mon projet, qu'il commence à marcher, je suis cheffe d'exploitation et j'ai demandé ma DJA. » Lucie

« Notre installation a été progressive. Au début, j'étais cotisante solidaire et un de mes associés aussi ; on continuait à travailler à côté. On n'avait pas la surface et surtout pas de bâtiment en dur mais l'activité avait un peu commencé, surtout sur le pain vu qu'il y avait quelques hectares et un four à disposition. J'ai l'impression qu'on a utilisé le statut de cotisant-e solidaire comme un tremplin permettant d'être reconnu-e paysan-ne puisqu'on pouvait produire et commercialiser. On s'est mis en GAEC 2 ans plus tard parce qu'on avait la surface et parce que c'était, pour nous, le meilleur moyen d'être investi-e-s à parts égales. » Marion

Pour vous renseigner sur le statut le plus adapté à votre projet et à votre situation, votre interlocuteur privilégié sera la MSA. L'AFOCG locale peut également vous aiguiller.

¹³ | Données MSA (Mutualité Sociale Agricole, régime social de l'ensemble des personnes qui travaillent en agriculture et dans des professions apparentées). Source : Rapport d'information du Sénat, *Femmes et Agriculture : Pour l'égalité dans les territoires*, 2017.

¹⁴ | Il faut notamment atteindre l'Activité minimale d'assujettissement (surface exploitée ou heures de travail annuelles ou revenu professionnel suffisants).

UN STATUT VIS-À-VIS DE LA SOCIÉTÉ MAIS AUSSI AU SEIN DE LA FERME

Quand vous vous installez, il est important d'accéder à un statut qui permette à la fois la **reconnaissance du travail réalisé** dans la ferme et qui protège, ouvre des **droits sociaux, de la maladie à la retraite**. D'autres éléments (activités pratiquées, incidences sur les statuts fiscaux et sociaux, etc.) devront être également pris en compte.

Le statut est également important car il est en lien avec la place prise dans l'entreprise agricole, notamment dans le cas d'installation en couple ou en collectif. Les facteurs humains

sont aussi primordiaux : le statut peut traduire la volonté de travailler ensemble et de partager les responsabilités.

« J'allais avoir mon atelier sur l'exploitation de mon père ; il ne se voyait pas me salarier ; il voulait qu'on soit à égalité pour prendre des décisions, signer des devis. » Pauline

« La ferme était déjà en EARL, j'ai racheté les parts sociales de mon père. Ma mère restait associée non exploitante. » Marie-Ève

L'AVIS DE L'AFOCG DU RHÔNE

AFOCG du RHÔNE
une formation pour classes

« Le statut social conditionne les droits (maladie, maternité, retraite, chômage...) et le coût à payer. Pour certain-e-s, le choix ne prend en considération que ces éléments. Pour d'autres, le statut est une vraie reconnaissance, notamment par la profession agricole. Selon les motivations et/ou la taille du projet agricole, l'acquisition d'un statut peut être progressive, de conjointe collaboratrice à cheffe d'exploitation par exemple. Je n'écarterais pas le statut de salariée. Le coût est réduit pour l'entreprise, le salaire revient au ménage et les droits à la retraite et au chômage sont plus importants. Mais le ou la salarié-e n'a pas de pouvoir de décision... »

Contacts utiles

MSA, AFOCG

Documents utiles

www.femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/02/Femmes-en-agriculture.pdf



8

FOCUS : LE CONGÉ MATERNITÉ

LES GRANDS PRINCIPES

Créé en 1976, le congé maternité en agriculture se présente d'abord sous la forme d'une allocation visant à financer l'intervention d'une main d'œuvre salariée en charge de remplacer l'agricultrice et permettre la pérennité de l'activité de production.

L'allocation est accessible à la cheffe d'exploitation agricole, à l'associée d'exploitation d'une société agricole (GAEC, EARL, sociétés civiles) mais aussi à la collaboratrice d'exploitation. Les cotisantes solidaires n'ont pas accès au congé maternité.

Côté procédure, il faut récupérer l'imprimé de demande d'allocation auprès de la MSA et lui retourner le document complété dans un délai de 30 jours avant la date prévue de l'interruption d'activité, sauf cas de force majeure (arrêt pathologique lié à la grossesse...). Après étude, la demande d'allocation sera transmise par la MSA au Service de Remplacement.

Le Service de Remplacement, organisation qui permet le remplacement des chef-fe-s d'exploitation dans le cadre d'absences volontaires (représentation professionnelle, congés...) ou involontaires (maladie...), assure historiquement les remplacements de congés maternité. Aujourd'hui, cela représente 20 % du nombre de journées de remplacement effectuées chaque année.

DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Depuis 2008, le congé maternité des agricultrices est d'une durée identique à celui des salariées, soit 16 semaines et, depuis le 1er janvier 2019, quelques modifications sont intervenues :

- La durée minimale d'arrêt a été portée à 8 semaines dont 2 semaines de congé prénatal :

Congés de naissance	Durée	Période de remplacement sans report	Période de remplacement avec report maximum
• Congés normal	• 8 semaines minimum • 16 semaines maximum	• 6 semaines de congé prénatal • 10 semaines de congé postnatal	• 3 semaines de congé prénatal • 13 semaines de congé postnatal

- L'allocation devrait couvrir 100 % des frais liés au remplacement (avant 2019, une faible part – la CSG et la CRDS – restait à charge de la ferme).

- Il sera désormais possible de bénéficier d'indemnités journalières pour compenser partiellement la perte de revenu pour les futures mères qui n'ont pas de solution pour se faire remplacer.

L'AVIS DU SERVICE DE REMPLACEMENT



« Les évolutions récentes vont globalement dans le bon sens. Une fois que le décret sera publié, le congé de maternité sera pris en charge à 100 %. En outre, si le remplacement est impossible, l'agricultrice pourra bénéficier d'indemnités journalières mais il faut que ce soit en dernier recours ! En effet, le but premier de l'allocation de remplacement dans le cadre du congé maternité des agricultrices, c'est de leur permettre d'accueillir sereinement leur enfant en cessant toute activité pendant la durée du congé et de protéger ainsi la mère et l'enfant. »

UN CONGÉ MATERNITÉ IMPARFAIT ?

Si le congé maternité s'est amélioré depuis sa création, à peine 60 % des agricultrices qui pourraient en bénéficier ont aujourd'hui recours à l'allocation de remplacement maternité. Le non-recours peut s'expliquer par :

► L'absence d'information sur ce droit pourtant essentiel, bien que la MSA s'assure normalement que l'information soit transmise au moins une fois à la femme concernée lors de la déclaration de grossesse ;

► L'absence de candidat pour assurer le remplacement : le Service de Remplacement n'a pas forcément le profil approprié disponible à proposer et s'il est possible de choisir soi-même une personne et de la proposer au Service de Remplacement, cela ne garantit pas le recrutement.

« Pour mon congé maternité, c'est mon conjoint, en projet d'installation, qui m'a remplacée sur la ferme, avec le Service de remplacement. » Laurence

Dans les témoignages, l'adéquation entre le profil du remplaçant ou de la remplaçante et le travail réel à la ferme (diversité des tâches, horaires...) est souvent évoquée comme un frein.

« Comme je suis la seule associée exploitante et que j'ai des animaux, il faudrait 2 salariés pour faire 7 jours / 7 ; ça ne peut pas être 35 h réparties sur cinq jours. Je ne sais pas jusqu'à quel point la MSA pourrait payer mon remplacement...¹⁵ Et puis il faudrait que le profil corresponde : avec l'accueil à la ferme, je ne fais pas que du boulot 100 % agricole. » Marie-Ève

« Là, je suis normalement en congé maternité mais en fait j'ai simplement arrêté ma saison plus tôt que d'habitude (je fais une pause tous les ans l'hiver). Si mon accouchement avait été en été, j'aurais pris l'allocation de remplacement pour toute la durée. Après, il faut trouver quelqu'un qui soit formé en maraîchage et en plus en bio. » Pauline

La difficulté consiste parfois à s'arrêter réellement, *a fortiori* si la grossesse intervient pendant l'installation et si la femme est seule à la tête de la ferme. Lorsqu'elles sont encore en phase d'installation, certaines productrices décident de remettre à plus tard le projet de maternité.

« Quand je me suis installée, ce n'était pas le moment de faire un deuxième enfant. Il fallait ralentir le projet de famille pour avancer sur le projet professionnel. Et c'est compliqué de confier un projet juste lancé à quelqu'un ! » Laurence

« Je ne peux pas faire de bébé maintenant, ça fait 4 ans que je m'installe ; je viens d'acquérir une nouvelle parcelle avec des travaux à faire. Je suis passionnée par mon projet mais il y a une notion de sacrifice. Et, avant qu'il puisse aller à l'école, la garde, ça serait compliqué. » Lucie

Certaines tâches, souvent gérées par les femmes (administratif...), sont aussi plus compliquées à déléguer.

« En tant que jeune installée, ma grossesse et l'arrivée d'un bébé ont été fatigantes ; je ne l'avais pas suffisamment anticipé. C'était dur physiquement et puis quand je me suis arrêtée ça a forcément diminué ma participation à l'installation. J'ai quand même choisi de prendre mon congé pour mes deux enfants ; j'ai trouvé des solutions pour être remplacée chaque fois. Pour mon second enfant, j'ai même pris un congé parental de 4 mois car on peut y avoir droit en tant qu'agricultrice. » Marion

Contacts utiles

MSA, Service de remplacement

Documents utiles

FADEAR et Confédération paysanne, *Le congé maternité en agriculture – Un droit trop peu connu, trop peu utilisé !*, pages 1 à 25, le début de ce document précise les éléments brièvement présentés ici.

www.confederationpaysanne.fr

¹⁵ | Pour les élevages, le remplacement prévu est calculé sur la base des heures effectuées ; les astreintes sont donc prises en compte.

9

PENSER LA RÉPARTITION DU TRAVAIL À LA FERME LORSQU'ON S'INSTALLE À PLUSIEURS

L'enquête réalisée par la FNAB en 2018 questionne, parmi les fermes gérées en couple, l'existence d'une division sexuée du travail. Les résultats indiquent que les femmes productrices bio installées avec leur conjoint prennent largement en charge le travail administratif (38 % le gèrent en totalité), la vente directe à la ferme (42 % en ont exclusivement la charge), les marchés (36 % des femmes y vont seules) et la transformation à la ferme (44 % la gèrent intégralement). La répartition des tâches ne semble toutefois pas peser sur la satisfaction des paysannes quant à leur travail.

EN PARLER AVANT DE S'INSTALLER ET PENDANT L'INSTALLATION !

Quand on s'installe à plusieurs, l'important semble d'avoir bien réfléchi et parlé collectivement de cette question en amont de l'installation, et ce, à travers : la forme juridique de la ferme, le statut social, l'outil de travail (qui doit permettre au maximum la réalisation des tâches par toutes et tous)... et finalement d'avoir bien choisi la façon dont les choses vont se passer.

« Pour notre installation, je ne voulais pas me laisser cantonner à un rôle de comptabilité, de gestion, de commerce. Je voulais être dans les vignes, au chai... Traditionnellement, les femmes en viticulture s'occupaient surtout des tâches subalternes : par exemple, l'homme taillait et la femme attachait les rameaux. Avec mon compagnon, on a fait attention à ce que la répartition du travail soit équitable, dans la limite des capacités physiques. Il faut continuellement bien faire comprendre à l'extérieur que je ne m'occupe pas que du bureau. » Maya

« Lors de l'installation, j'avais mis en évidence le fait que je ne voulais pas être en retrait. Je sais ce que je ne veux pas mais surtout ce que je veux. Globalement, dans le fonctionnement « traditionnel » en élevage laitier, la femme s'occupe de la traite et l'homme s'occupe de l'affouragement. Moi je ne voulais pas fonctionner comme ça, il fallait revoir le fonctionnement de toute la ferme, faire des tours de traite. Aujourd'hui, on est tous polyvalent-e-s. » Sophie

« Je m'y retrouve en saisissant la compta sur le logiciel, j'aime bien tout maîtriser. C'est sûr que ça fait cliché mais sur la ferme, il n'y a jamais été question de « tu es une femme donc tu vas faire la compta ». On a tous des atouts différents : moi je suis nulle en mécanique et j'ai bossé pendant longtemps dans l'administration. Il y a beaucoup d'administratif dans le travail des paysan-ne-s. » Marion

S'INSTALLER EN GROUPE ?

Selon la MSA, les nouveaux-elles installé-e-s privilégient, depuis plus de 10 ans, l'installation à plusieurs.

De bonnes raisons pour s'installer en groupe ? Partager le travail, les responsabilités, les charges, les risques, pérenniser et sécuriser le patrimoine professionnel, gérer son temps de travail, libérer du temps libre, atténuer les changements liés à l'installation...

« Le projet final, ce serait qu'on s'associe avec une voisine, pour se dégager du temps, pour répartir l'astreinte et les responsabilités... Je ne conseillerais à personne, homme ou femme, de s'installer seul-e. » Laurence

« Je suis vraiment admirative des femmes qui s'installent seules. L'installation n'est pas dure parce qu'on est une femme ; c'est dur parce qu'il y a toujours des moments de doute. C'est bien d'être plusieurs pour se soutenir et prendre du recul. Aussi physiquement, c'est difficile. Atteler un tracteur, c'est plus facile à deux. Le travail en cave aussi est plus facile, par exemple pour remplir une cuve. » Maya

« Je suis toute seule sur l'atelier maraîchage mais toutes les deux semaines, j'ai quand même besoin de mon père une heure ou deux pour planter et désherber parce qu'il faut être deux sur la machine. » Pauline

« Aujourd'hui, je me retourne avec beaucoup de fierté mais il en a fallu de l'énergie et de la détermination pour cette installation. Je pense qu'il ne faut pas naviguer seul-e. Dès que je vois une personne qui s'installe tout seule, je lui souhaite bon courage, surtout sur des systèmes d'élevage laitier. » Marion

Cette forme d'installation pose vraiment la question de la répartition du travail.

ANTICIPER L'ADÉQUATION ENTRE LES TÂCHES ET LES CAPACITÉS PHYSIQUES

Les productrices doivent parfois assurer certaines tâches qui les confrontent à leurs capacités physiques.

« Le travail de la femme a pu changer avec la mécanisation et l'automatisation. Je l'ai vu concrètement. La ferme qu'on a reprise n'est pas adaptée à la mécanisation. Il faut pailler à la main par exemple... Je l'ai fait pendant un hiver et puis finalement j'ai accepté que ça n'avait pas de sens. Je mesure 1m54 et je pèse 47 kg ; je m'épuisais inutilement. Ça a été dur d'accepter qu'en fait je ne peux pas tout faire. » Sophie

« Au démarrage, on essayait tous de tout faire. J'ai dû arrêter de conduire notre vieux tracteur avec la grossesse. Ce n'était pas raisonnable. Aujourd'hui, j'aimerais bien être un peu plus autonome sur certaines tâches : pour déplacer des big bags, je suis obligée de demander de l'aide. Il va falloir remettre en question un fonctionnement installé. » Marion

« Sur les gros chantiers de la ferme : béton, maçonnerie... c'est sûr que je suis moins costaud. » Laurence

« Je fais 1m60 et 55 kg. Au niveau de la force, il y a des choses qu'on ne fait pas comme les hommes. Il faut de l'argent pour le faire faire ou pour acheter du matériel. » Lucie

Malgré quelques limites réelles, les productrices sont des cheffes d'entreprise qui s'impliquent naturellement sur l'ensemble de leur exploitation et c'est la pluralité des métiers qu'elles exercent en tant qu'agricultrices qui leur plaît.

« J'aime bien le côté polyvalent de mon travail : je traie, je m'occupe des récoltes, je vends des légumes, je fais des vêlages je développe l'agroforesterie. Je suis tour à tour maraîchère, éleveuse, arboricultrice, vendeuse, apprentie vétérinaire... Je participe d'un écosystème complexe. Il y a peu de métiers aussi diversifiés. » Sophie

ET LA CONCILIATION VIE PRO / VIE PERSO ?

66 % des répondantes à l'enquête de la FNAB de 2018 disaient gérer en totalité ou presque les tâches ménagères contre 26 % pour les femmes françaises en 2005, mettant ainsi en évidence la « double journée » de travail des productrices.

Les productrices bio ayant témoigné pour le guide mentionnent bien l'enjeu de l'articulation de la vie professionnelle et de la vie personnelle lorsqu'on est agricultrice.

« Comme on habite sur place, la frontière n'est pas nette entre privé et pro. Il faut le savoir. C'est un métier « passion », on a du mal à s'arrêter. » Laurence

« On était très copains avec des vigneron ; cette vie-là qu'on voyait à travers eux, même si ça demande beaucoup de travail et que vie pro et vie perso sont imbriquées, ça nous plaisait. » Maya

« On a un rythme de vie assez cadré pour séparer le temps du travail et le temps de la famille. C'était essentiel pour nous, travaillant tous les deux sur la ferme, de ne pas mélanger. L'un emmène les enfants à l'école pendant que l'autre embauche de bonne heure, et vice versa pour la sortie d'école. » Marion

Toutefois, elles n'évoquent quasiment pas le poids ressenti par une répartition inégale des tâches ménagères, sauf à quelques moments particuliers (notamment juste après la naissance des enfants). Peut-être pourrait-on l'expliquer par un effet (positif) de génération ?¹⁶

« Les premiers mois après la naissance, c'était difficile parce que moi j'étais accaparée par le bébé mais je voulais aller sur la ferme. Mon conjoint, lui, était accaparé par la ferme et s'occupait moins du bébé. » Marion

« Quand je suis tombée enceinte de mon deuxième enfant, j'ai pris le rôle de « je m'occupe des enfants », je faisais l'administratif, je faisais les rendez-vous à l'extérieur. Maintenant, on se répartit la garde des enfants sur la semaine. Si jamais les enfants sont malades, on est plus souples aussi. On est plus flexibles. » Sophie

¹⁶ | La moyenne d'âge des participantes à l'étude de la FNAB était de 46,5 ans, contre 33 ans pour les productrices ayant témoigné dans le guide.



10

ÊTRE ACCOMPAGNÉE ET SOUTENUE, ÉCHANGER AVEC SES PAIRS

Être accompagnée dans son projet d'installation, de l'émergence aux premières années post-installation, c'est essentiel ! Il s'agit de savoir vous entourer d'autres producteurs et productrices, qui permettent de découvrir le métier et partagent leur expérience, et des structures pertinentes.

LE RÉSEAU FNAB VOUS ACCOMPAGNE

Le réseau FNAB est le seul acteur spécialisé sur l'agriculture biologique. L'accompagnement proposé peut prendre plusieurs formes : appui à la définition du projet, formations, aide dans la recherche de foncier, accès à des ressources techniques et économiques

spécifiques à la bio, diagnostic et suivi d'installation : accompagnement technique, commercial et organisationnel, visites de fermes, échanges entre pairs et insertion dans un réseau de producteur-rice-s, participation à des groupes d'échanges.

COMPTER SUR SES COLLÈGUES

Le soutien des pairs est aussi important... Quand l'installation est lancée, cela permet des coups de main, de l'échange de matériel, des conseils, etc.

« J'ai un collègue aussi en PPAM qui me prête son tracteur, je peux utiliser son alambic si j'ai trop de matières premières, c'est aussi lui qui m'a appris à faire des mini-mottes... »
Lucie

Et pourquoi pas des pairs qui partagent vraiment toutes les problématiques que l'on rencontre en tant que productrice ? Dans certains territoires, des groupes de femmes agricultrices se sont constitués. En Île-de-France, sous la houlette d'AMAP IdF, les Josiannes rassemblent des productrices qui commercialisent leur production en AMAP. Dans les Hauts-de-France, sous l'impulsion du collectif de structures Initiatives Paysannes, plusieurs femmes se réunissent régulièrement depuis deux ans. Ces groupes permettent d'échanger sur les problématiques professionnelles et personnelles rencontrées au quotidien.

« Je participe à un groupe de femmes dans le milieu du vin. C'est intéressant de voir que les problématiques que je peux rencontrer en tant que femme sont partagées par d'autres. » Maya

L'AVIS D'AMAP IDF



« En Île-de-France, depuis janvier 2018, elles sont plusieurs femmes paysannes à se retrouver régulièrement. Ce sont les Josiannes, les joyeuses et singulières paysannes. Il a suffi d'une enquête de terrain lancée par le Réseau AMAP IdF¹⁷ auprès de paysannes pour les faire se rencontrer. Il était question de leurs parcours à l'installation, de leurs congés maternité, etc. Et cette rencontre en a amené d'autres. Et l'envie de se revoir, entre paysannes installées (ou en phase de le devenir), est née. Parce qu'elles sont femmes et paysannes, elles partagent des problématiques qui leur sont propres. Être entendue, comprise et se sentir soutenue : c'est ce qu'elles recherchent et ce qu'elles ont réussi à créer. Dans un monde de surmenage où il est parfois difficile de sortir la tête « de ses champs », créer un espace pour en parler peut rassurer, voire aider à se lancer. »

INSTAURER DE BONNES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

S'avoir bien s'entourer, c'est aussi choisir des fournisseurs avec qui le courant passe bien et qui comprennent que « le chef » peut être aussi bien une femme qu'un homme.

« Moi, je n'ai pas ressenti de difficultés à être une femme dans le parcours d'installation. C'est après que la question s'est posée quelques fois, quand j'ai dû chercher un tracteur par exemple ; le premier commercial que je suis allée voir ne m'a jamais rappelée... »

Marie-Ève

« Quand des fournisseurs que je reçois demandent à voir mon mari, je me dis juste que ce sont des gens avec qui il ne faut pas travailler. » Pauline



Documents utiles

AMAP IDF, *Qui sont les paysannes en AMAP ? – Genre et agriculture paysanne en Ile-de-France*, 2017, résultats d'une étude auprès de paysannes principalement franciliennes autour de : l'installation, la profession et le milieu agricole, la vie personnelle, la maternité, le partenariat AMAP...

ÊTRE UNE FEMME, ÊTRE NON ISSUE DU MILIEU AGRICOLE OU AVOIR UN PROJET « ATYPIQUE » : QU'EST-CE QUI « COMPTE » LE PLUS DANS LE REGARD DES AUTRES ?

Parmi les témoignages des productrices recueillis, on relèvera que, pour celles qui ne sont pas issues du milieu agricole, c'est souvent ce critère qui peut faire la différence.

« Au début, je n'avais pas de tracteur, j'avais besoin d'être dépannée de temps en temps. Être une femme citadine qui s'installe en bio et en circuit court, ça suscite de la curiosité ! Mais j'ai été bien accueillie par mes voisins. » Laurence

« Dans le parcours officiel, être une fille avec un « micro-projet », c'était être en marge. » Lucie

La formation joue, dans leur parcours, un rôle particulier : c'est l'occasion de travailler sur sa crédibilité professionnelle. Les productrices non issues du milieu agricoles soulignent aussi les démarches menées pour s'intégrer rapidement dans le milieu professionnel. Celles qui ont « baigné » dans le milieu depuis toujours en ont aussi conscience.

« Pour moi, c'est plus facile : l'outil de travail est constitué, le savoir-faire est là... On a un espace conséquent pour mettre en place des projets. C'est plus difficile en hors cadre familial. » Sophie

Pour celles issues du milieu agricole, c'est le caractère « non traditionnel » du projet qui est souvent soulevé.

« Dans le parcours officiel à l'installation, j'étais un ovni : mon projet maraîchage était considéré comme une « petite diversification ». On m'a dit de faire de l'achat-revente... Mon frein principal : c'était que ce soit du maraîchage dans une région où c'est rare. » Pauline

« Quand je dis que je fais de l'élevage, on me demande si j'ai des chèvres ou des moutons. Les gens n'imaginent pas que je puisse avoir des vaches et encore moins des vaches allaitantes parce que je suis une femme. » Marie-Ève



Vous êtes porteuse de projet pour une installation en agriculture biologique ?

Le chemin vers l'installation est un parcours riche en rebondissements ! Construction du projet, formation, recherche du foncier, démarches administratives...

Les sujets à adresser sont nombreux et le fait d'être une femme n'est pas forcément anodin. La FNAB vous propose quelques conseils pour éviter les écueils et bien penser et vivre votre parcours d'installation.



Avec le soutien de

